

que le ministre veuille proposer mon amendement ou préfère me le laisser présenter.

A la suite des observations de l'honorable député de Winnipeg-Sud, le ministre a demandé la permission de lui poser la brève question suivante: «Que pourrions-nous faire de plus? Le blocage imposé actuellement aux chemins de fer peut-il se poursuivre indéfiniment?» En somme, il voulait dire: «Ce projet de loi ne vaut-il pas mieux que rien?»

L'hon. M. Pickersgill: Mais non, pas du tout.

M. Horner (Acadia): Je croyais l'argument assez faible, car personne ne croit que le gel imposé aux chemins de fer en 1959 et la subvention qui leur est en conséquence versée devraient durer indéfiniment. Mais si on a jugé en 1959 le gel si nécessaire qu'il fut acceptable pour le Parlement et le pays, comment peut-on facilement accepter un bill qui signifie: «Dégelez donc»? Comment peut-on accepter les deux principes? C'est en cela que l'argumentation du ministre est faible.

Certes, nous admettons la nécessité d'une mesure législative, mais doit-elle abolir le gel et ouvrir les écluses? Le gel devait contrôler le tarif-marchandises. Si on le supprime, il ne faudrait pas permettre au tarif-marchandises de monter en flèche.

J'admets qu'il devrait y avoir une mesure législative abolissant le gel. Le moment en est peut-être venu, mais alors on devra agir de façon que les chemins de fer hésitent à hausser leurs taux, et il devrait y avoir un organisme de surveillance ayant autorité pour discuter et étudier la nécessité de la majoration des taux une fois la restriction levée.

L'argument du ministre était bien faible. Il a dit: «C'est sûrement mieux que rien.» Si c'est uniquement ce qui motive la présentation du bill, nous ferions mieux de nous en tenir au gel jusqu'à ce que le ministre et ses hauts fonctionnaires, ou les membres du comité du transport, aient élaboré un nouveau bill, ou des amendements convenables pour celui-ci, afin de dissiper certaines des injustices inhérentes à la structure du tarif-marchandises, qui ont amené la création de la Commission royale d'enquête MacPherson. Ce bill est né des vœux de la Commission, mais il ne dissipe aucune des injustices qu'implique la structure du tarif-marchandises. On y discerne simplement que la structure est trop complexe et qu'il faut jeter tout à bas. Re commençons à zéro et observons la montée des taux et leurs abus, et si un expéditeur en est la victime, se plaint énergiquement et prouve que la montée en flèche des taux lui fait tort, nous lui accorderons alors une audience.» Dans certains cas,

cet expéditeur devra non seulement prouver que ses intérêts, mais encore ceux du public sont lésés, qu'il s'agisse du bien-être de sa collectivité ou de sa province.

Ce projet de loi ne résout certes pas la question soumise à la Commission. Il ne résout pas le problème des inégalités du tarif-marchandises. Il fait exactement le contraire, et ne répond donc au désir de la population. La mesure prévoit un déblocage, mais il s'agit d'un projet de loi, et pas davantage, et les raisons invoquées ne suffisent pas à justifier son adoption par la Chambre avant le 1^{er} janvier ou même à la fin de janvier. Mais sait-on jamais?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'espère que les députés ne mourront pas d'une embolie si je déclare que ce discours du député d'Acadia est bien le meilleur que j'aie jamais entendu de sa bouche sur un sujet aussi délicat. Mais avant d'en venir à son discours, je voudrais dire un mot d'une chose qu'on m'a dite. Peut-être est-ce une très grande injustice envers le député de Waterloo-Sud—et je le reconnaitrai s'il le désire—mais il a affirmé m'a-t-on dit—c'est d'ailleurs ce qu'a certainement déclaré le député de Timiskaming dans le discours en faveur de la propriété publique le plus extraordinaire que j'aie pu entendre dans toute ma carrière—qu'il la condamnerait sans rémission et que nous devrions nous en débarrasser. Je ne crois pas que le représentant de Waterloo-Sud, qui est peut-être plus logique que le député de Timiskaming, aurait fait ce genre de discours.

● (8.00 p.m.)

A mon avis, toutefois, toute discussion sur la nationalisation dépasse les cadres de ce comité. Nous sommes censés étudier au comité le bill dont nous sommes saisis. Il convient, je pense, à l'étape de la deuxième lecture, de soutenir que nous ne devrions pas avoir ce bill mais en rédiger un qui nationaliserait les chemins de fer ou d'autre genre de transport. Une fois que la Chambre aurait réglé ce point, nous devrions ensuite étudier le bill dont nous sommes saisis. Je ne me suis pas opposé lorsque les députés sont revenus dans ce domaine, mais j'espère qu'à un moment donné nous déciderons de nous en tenir au bill qu'on a soumis à notre étude.

M. Barnett: Monsieur le président, l'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question? Il a fait allusion à la discussion que nous avons eue à l'étape de la deuxième lecture. Le ministre se rappelle-t-il que lorsque nous en sommes arrivés à la deuxième lecture,